

# In Extenso

## **SA SCIC - SAS LA COOPERATIVE DES SU...**

### **Comptes annuels Bilan au 31/12/2025**

LES PONTENES  
35440 GUIPEL  
**SIRET : 84312225000015**

**IN EXTENSO RENNES NORD**  
7 avenue Charles Tillon  
35011 Rennes cedex

Tél : 02 23 48 04 80  
02 23 48 04 81

# Sommaire

## **SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

Solde intermédiaires de gestion - Transition 1

## **ATTESTATION - SIGNATURE NUMÉRIQUE**

Attestation de l'expert-comptable - Signature numérique 2

## **COMPTES ANNUELS**

### **BILAN ANC 2022-06 PREMIER EXERCICE D'APPLICATION**

Bilan Actif - Transition 3

Bilan Passif - Transition 4

Compte de résultat - Transition 5

Compte de résultat (suite) - Transition 6

Annexe simplifiée TPE 7

### **ANNEXE SUITE : BILAN N-1 - ANC N°2014-03**

Bilan actif - ANC n°2014-03 8

Bilan passif - ANC n°2014-03 9

Compte de résultat - ANC n°2014-03 10

Compte de résultat (suite) - ANC n°2014-03 11

## **DETAIL DES COMPTES**

### **BILAN DÉTAILLÉ ANC 2022-06 PREMIER EXERCICE D'APPLICATION**

Bilan Actif détaillé - Transition 12

Bilan Passif détaillé - Transition 14

Compte de résultat détaillé - Transition 17

# Soldes intermédiaires de gestion

# Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
	Montant	%	Montant	%
* Ventes de marchandises				
- Coût d'achat des marchandises vendues				
<b>Marge commerciale I</b>				
- Vendue	6 095	100.00	7 743	100.00
+ Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>6 095</b>	<b>100.00</b>	<b>7 743</b>	<b>100.00</b>
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
<b>Marge brute sur production II</b>	<b>6 095</b>	<b>100.00</b>	<b>7 743</b>	<b>100.00</b>
<b>Marge brute globale (I + II)</b>	<b>6 095</b>	<b>100.00</b>	<b>7 743</b>	<b>100.00</b>
- Services extérieurs et autres charges externes	4 395	72.11	2 984	38.54
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>1 700</b>	<b>27.89</b>	<b>4 759</b>	<b>61.46</b>
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés				
- Charges de personnel				
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 700</b>	<b>27.89</b>	<b>4 759</b>	<b>61.46</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	2 615	42.90	2 588	33.43
+ Autres produits	50	0.82	1	0.01
- Autres charges				
+ Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				
+ Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
- Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)</b>	<b>-865</b>	<b>-14.19</b>	<b>2 171</b>	<b>28.04</b>
+ Bénéfice attribué (quote-part sur opérations faites en commun)				
- Perte supportée (quote-part sur opérations faites en commun)				
+ Produits financiers	3 346	54.89	1 962	25.34
- Charges financières	544	8.93	934	12.06
+ Produits de cessions d'éléments d'actif				
- Valeur comptable des éléments cédés				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 937</b>	<b>31.78</b>	<b>3 200</b>	<b>41.32</b>
+ Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	131	2.15		
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>1 806</b>	<b>29.63</b>	<b>3 200</b>	<b>41.32</b>

# Attestation

# Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA SCIC - SAS LA COOPERATIVE DES SU... relatifs à la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	419 160 €
Chiffre d'affaires :	6 095 €
Résultat net Comptable :	1 806 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à RENNES

Le 11/05/2026

Pierre-Marie DURAND  
Expert-comptable  
Manager

Aurélien VIEUVILLE  
Expert-comptable  
Associé

DocuSigned by:  
*DURAND Pierre-Marie*  
39FF76548392483...  
**In Extenso**  
signature électronique

Signé par :  
*Aurélien VIEUVILLE*  
456776043BD440C...

# Comptes annuels

# Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	52 211	9 618	42 593	45 208
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	21 067		21 067	21 067
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations	31 000		31 000	31 000
Créances rattachées à des participations	51 779	324	51 455	51 455
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III</b>	<b>156 072</b>	<b>9 942</b>	<b>146 130</b>	<b>148 745</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (2)</b>				
Créances clients et comptes rattachés	6 365		6 365	4 771
Autres créances	174 617		174 617	5 180
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				30 000
<b>Instruments financiers à terme et jetons détenus</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>92 047</b>		<b>92 047</b>	<b>54 039</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV</b>	<b>273 029</b>		<b>273 029</b>	<b>93 990</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)</b>	<b>429 102</b>	<b>9 942</b>	<b>419 160</b>	<b>242 735</b>

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

# Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
		Total		Total
<b>Capitaux propres</b>				
Capital (dont versé)	146 360	146 280		135 780
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		-1 060		-4 260
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		1 806		3 200
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I</b>	<b>147 026</b>		<b>134 720</b>
<b>Autres fonds propres</b>				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
	<b>TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	<b>TOTAL DES PROVISIONS II</b>			
<b>Emprunts et dettes (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		23 576		25 661
Emprunts et dettes financières diverses (2)				81 500
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 427		511
Dettes fiscales et sociales		131		344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		247 000		
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III</b>	<b>272 134</b>		<b>108 015</b>
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	<b>IV</b>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)</b>	<b>419 160</b>		<b>242 735</b>

(1) Dont à moins d'un an  
(hors avances et acomptes reçus sur  
commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	6 095		6 095	5 815
Production vendue de services				1 928
<b>Montant net du chiffres d'affaires</b>	<b>6 095</b>		<b>6 095</b>	<b>7 743</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			50	1
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>		<b>6 145</b>	<b>7 744</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			4 395	2 984
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissement sur immobilisations			2 615	2 588
Dépréciations sur immobilisations				
Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges				
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>		<b>7 010</b>	<b>5 573</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>-865</b>	<b>2 171</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>III</b>		
Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>IV</b>		
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (2)			2 160	324
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			1 186	1 638
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V</b>		<b>3 346</b>	<b>1 962</b>

# Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		324
Intérêts et charges assimilées (3)	544	610
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI</b>	<b>544</b>	<b>934</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>2 802</b>	<b>1 028</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 937</b>	<b>3 200</b>
Produits exceptionnels	<b>VII</b>	
Charges exceptionnelles	<b>VIII</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats	<b>IX</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>X</b>	131
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>9 491</b>	<b>9 706</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>7 685</b>	<b>6 506</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>1 806</b>	<b>3 200</b>

(1) Y compris :  
 - Redevances de crédit-bail mobilier  
 - Redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

# ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 419 160 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 1 806 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

### **Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06**

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

# Bilan Actif N-1

## (version arrêtée et publiée)

Bilan Actif	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé	
<b>Actif immobilisé</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Frais d'établissement	
Frais de développement	
Concessions, brevets et droits similaires	
Fonds commercial (1)	
Autres immobilisations incorporelles	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Terrains	
Constructions	45 208
Installations techniques, matériel et outillages industriels	
Autres immobilisations corporelles	
Immobilisations en cours	21 067
Avances et acomptes	
<b>Immobilisations financières (2)</b>	
Participations évaluées selon mise en équivalence	
Autres participations	31 000
Créances rattachées à des participations	51 455
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	15
Prêts	
Autres immobilisations financières	
	<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>
	<b>148 745</b>
<b>Actif circulant</b>	
<b>Stocks et en-cours</b>	
Matières premières, autres approvisionnements	
En-cours de - De biens	
production : - De services	
Produits intermédiaires et finis	
Marchandises	
Avances et acomptes versés sur commande	
<b>Créances (3)</b>	
Clients et comptes rattachés	4 771
Autres	5 180
Capital souscrit et appelé, non versé	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	
Actions propres	
Autres titres	30 000
<b>Instruments de trésorerie</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>54 039</b>
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>
	<b>93 990</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	
Primes de remboursement des obligations	
Écart de conversion actif	
	<b>TOTAL ACTIF</b>
	<b>242 735</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont part à moins d'un an

(3) Dont part à plus d'un an

# Bilan Passif N-1

## (version arrêtée et publiée)

Bilan Passif	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2024
<b>Capitaux propres</b>	
Capital social ou individuel (dont versé)	146 360
Prime d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écart d'équivalence	
- Légale	
Réserves :	
- Statutaires ou contractuelles	
- Réglementées	
- Autres	
Report à nouveau	-4 260
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 200</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>
	<b>134 720</b>
<b>Autres fonds propres</b>	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
Autres	
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	
Provisions pour :	
- Risques	
- Charges	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>
<b>Emprunts et dettes (1)</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes :	
- Au près des établissements de crédit (2)	25 661
- Financières divers (3)	81 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
- Fournisseurs et comptes rattachés	511
Dettes :	
- Fiscales et sociales	344
- Sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
	<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>
	<b>108 015</b>
Écarts de conversion passif	
	<b>TOTAL PASSIF</b>
	<b>242 735</b>
(1) Dont à plus d'un an	
(1) Dont à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	

# Compte de résultat N-1

## (version arrêtée et publiée)

Compte de résultat		Au 31/12/2024
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue - De biens		5 815
: - De services		1 928
	Chiffre d'affaires net	7 743
Production : - Stockée		
- Immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges		
Autres produits		1
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>7 744</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes *		2 984
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
- Amortissements sur immobilisations		2 588
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations		
- Dépréciations sur actif circulant		
- Provisions pour risques et charges		
Autres charges		
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 573</b>
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 171</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation (3)		324
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 638
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 962</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		324
Intérêts et charges assimilées (4)		610
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>934</b>
	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 028</b>
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>3 200</b>

# Compte de résultat N-1 (Suite)

## (version arrêtée et publiée)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2024
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
Participation des salariés	
Impôts sur les bénéfices	
	TOTAL DES PRODUITS
	9 706
	TOTAL DES CHARGES
	6 506
	BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)
	3 200

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# Liasse fiscale

# In Extenso

IN EXTENSO RENNES NORD  
7 avenue Charles Tillon  
35011 Rennes cedex

[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)  
© 2019 In Extenso & Associés

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

## RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/12/2025

(page 1/3)

I - IS BRUT						
I-A - Impôts sur les sociétés dû au titre de l'exercice		Base		Taux	Montant	
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25%)	139		25%	140	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	103	876	15%	104	131
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes				105	
I-A04	Autre impôt à taux particulier				106	
I-A05	<b>TOTAL IS BRUT (lignes 140+104+105+106)</b>				15	<b>131</b>

  

II - CRÉANCES						
II-A - Créances non reportables et non restituables					Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.</b>						
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS				16	
II-A02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS				17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos				18	
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				44	
II-A05	<b>TOTAL du cadre II-A (lignes 16+17+18+44)</b>				107	
II-A06	<b>IS DÛ après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 15-107)</b>				108	<b>131</b>

  

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)					Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.</b>						
<i>Créances reportables et non restituables</i>						
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE	40			35	
II-B02	MEC - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-5 à N-1)				109	
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer au titre de N				92	
II-B04	COM - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-5 à N-1)				141	
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N				97	
II-B06	TZM - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-4 à N-1)				145	
<i>Créances reportables et restituables</i>						
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N				64	
--	Montant du préfinancement				65	
II-B08	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi, uniquement exercices > 12 mois au titre de N-1				136	
--	Montant du préfinancement				135	
II-B09	CIC - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-3 à N-1)				110	
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N				33	
II-B11	COR - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-10 à N-1)				111	
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N				34	
II-B13	RAD - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-5 à N-1)				112	
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N				31	
II-B15	CIR - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-3 à N-1)				113	
II-B16	CRC - Crédit d'impôt recherche collaborative au titre de N				95	
II-B17	CRC - Solde de créances des exercices antérieurs (exercices N-3 à N-1)				142	
II-B18	2LI - Créance impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire au titre de N				96	
II-B19	2LI - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				146	
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N				50	
II-B21	Type de créance portée dans la ligne 50		114			
II-B22	<b>TOTAL du cadre II-B (hors lignes 40 et 34 et déduire les lignes 65 et 135 dans la limite des lignes 64 et 136; soit lignes 35+109+92+141+64-65+136-135+110+33+111+112+31+113+95+142+50)</b>				115	
II-B23	<b>IS DÛ après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (l. 108-115)</b>				116	<b>131</b>

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

### RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/12/2025

(page 2/3)

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice		Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.</b>			
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25	
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45	
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour production d'œuvres phonographiques	48	
II-C07	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C08	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C09	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C10	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C11	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé PTZ	62	
II-C12	CIO - Crédit d'impôt outre-mer productif	63	
--	Montant du préfinancement	67	
II-C13	COL - Crédit d'impôt outre-mer logement	66	
--	Montant du préfinancement	68	
II-C14	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C15	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C16	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques ou de cirque	89	
II-C17	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91	
II-C18	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93	
II-C19	3IV - Crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'industrie verte	98	
II-C20	PAM - Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	A1	
II-C21	CAD - Crédit d'impôt pour l'achat de carburants d'aviation durables	A5	
II-C22	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C23	Type de créance portée dans la ligne 49	117	
II-C24	<b>TOTAL du cadre II-C (hors lignes 67 et 68 dans la limite des lignes 63 et 66; soit lignes 22+23+24+25+45+48+56+58+60+61+62+63-67+66-68+70+87+89+91+93+98+A1+A5+49)</b>	118	
II-C25	<b>IS DÛ après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 116-118)</b>	119	<b>131</b>

II-D - Acomptes de l'exercice		Montant	
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (lignes 119-69) est reporté en ligne 01 / L'excédent d'IS (lignes 69-119) est reporté en ligne 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant		Montant	
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	

III - MONTANT DE LA CONTRIBUTION SOCIALE SUR L'IS (CSB - art. 235 ter ZC)			
III-A01	Base de la contribution sociale sur l'IS	123	
--	Montant de la contribution sociale sur l'IS (ligne 123 x 3,3 %)	36	
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières	19	
III-A03	Montant de la contribution sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (lignes 36-19)	124	
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	125	
III-A05	Le solde de CSB à payer (lignes 124-125) est reporté en ligne 03 / L'excédent de CSB (lignes 125-124) est reporté en ligne 08		

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

### RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/12/2025

(page 3/3)

IV - MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL)		
		Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les revenus locatifs	126
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (ligne 126 x 2,5 %)	37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	127
IV-A04	Le solde de CRL à payer (lignes 37-127) est reporté en ligne 04 / L'excédent de CRL (lignes 127-37) est reporté en ligne 09	

V - MONTANT DE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES)		
		Montant
V-A01	Chiffre d'affaires	147
V-A02	Assiette de la CES (voir notice)	148
V-A03	Taux appliqué (voir notice)	149
V-A04	Montant dû de la contribution exceptionnelle (lignes 148 x 149)	A6
V-A05	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur les valeurs mobilières	A7
V-A06	Montant de la contribution exceptionnelle au titre de l'exercice (lignes A6 - A7)	150
V-A07	Versement anticipé de contribution exceptionnelle (avance)	151
V-A08	Le solde de CES à payer (lignes 150-151) est reporté en ligne A0 / L'excédent de CES (lignes 151-150) est reporté en ligne A3	

VI - MONTANT DE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES TRANSPORTS MARITIMES (CTM)		
		Montant
VI-A01	Chiffre d'affaires	152
VI-A02	Assiette de la CTM (voir notice)	153
VI-A03	Taux appliqué	12.00
VI-A04	Montant de la contribution exceptionnelle (ligne 153 x 12 %)	154
VI-A05	Versement anticipé de contribution exceptionnelle (avance)	155
VI-A06	Le solde de CTM à payer (lignes 154-155) est reporté en ligne A2 / L'excédent de CTM (lignes 155-154) est reporté en ligne A4	

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES			
		Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	131	06
Contribution sociale	03		08
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	04		09
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	A0		A3
Contribution exceptionnelle sur les transports maritimes	A2		A4
<b>TOTAUX</b>	<b>05</b>	<b>131</b>	<b>10</b>
<b>MONTANT À PAYER (lignes 05-10)</b>	<b>11</b>	<b>131</b>	

Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une taxe pour acquitter le montant de l'IS et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :			
Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)	131		
Date limite de paiement		132	
Montant à imputer		133	
Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11-133) ou montant total de l'excédent (lignes 10-05)		134	131
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13	

Demande d'imputation sur l'échéance future (impôt ou taxe réglé par cette modalité) de l'excédent de l'IS : (Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants)			
Contribution visée (TVA ou TS ou TVS ou PEEC)	128		
Date limite de paiement		129	
Montant à imputer		130	
Remboursement d'excédent de versement demandé (lignes 12-13-130)		14	

## DONNÉES D'IDENTIFICATION - PAIEMENT EDI

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
Numéro SIREN	843122250
Identification du redevable	SA SCIC - SAS LA COOPERATIVE DES SU...
Adresse du destinataire :	LES PONTENES
	1
	35440 GUIPEL
Référence Obligation Fiscale	IS1

## ÉVÈNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE DU DÉPÔT :

Date de Cession / Cessation :

## PÉRIODE DU DÉPÔT :

Début période déclaration : 01/01/2025 Echéance : 202605  
 Et  
 Fin période déclaration : 31/12/2025

## MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

Paiement Télèrèglement SEPA

## RÉFÉRENCES BANCAIRES DANS LE CADRE DU TÉLÉREGLEMENT

**1er Compte bancaire**

Nom de la banque : CMB  
 Montant du prélèvement : 131  
 Référence code IBAN : FR7615589351650675056854048  
 Référence code BIC : CMBRFR2BARK

**2ème Compte bancaire**

Nom de la banque :  
 Montant du prélèvement :  
 Référence code IBAN :  
 Référence code BIC :

**3ème Compte bancaire**

Nom de la banque :  
 Montant du prélèvement :  
 Référence code IBAN :  
 Référence code BIC :

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

## RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/12/2025

(page 1/3)

I - IS BRUT						
I-A - Impôts sur les sociétés dû au titre de l'exercice		Base		Taux	Montant	
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25%)	139		25%	140	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	103	876	15%	104	131
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes				105	
I-A04	Autre impôt à taux particulier				106	
I-A05	<b>TOTAL IS BRUT (lignes 140+104+105+106)</b>				15	<b>131</b>

II - CRÉANCES						
II-A - Créances non reportables et non restituables					Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.</b>						
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS				16	
II-A02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS				17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos				18	
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				44	
II-A05	<b>TOTAL du cadre II-A (lignes 16+17+18+44)</b>				107	
II-A06	<b>IS DÛ après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 15-107)</b>				108	<b>131</b>
II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)					Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.</b>						
<i>Créances reportables et non restituables</i>						
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE 40 )				35	
II-B02	MEC - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-5 à N-1)				109	
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer au titre de N				92	
II-B04	COM - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-5 à N-1)				141	
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N				97	
II-B06	TZM - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-4 à N-1)				145	
<i>Créances reportables et restituables</i>						
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N				64	
--	Montant du préfinancement				65	
II-B08	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi, uniquement exercices > 12 mois au titre de N-1				136	
--	Montant du préfinancement				135	
II-B09	CIC - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-3 à N-1)				110	
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N				33	
II-B11	COR - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-10 à N-1)				111	
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N				34	
II-B13	RAD - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-5 à N-1)				112	
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N				31	
II-B15	CIR - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N-3 à N-1)				113	
II-B16	CRC - Crédit d'impôt recherche collaborative au titre de N				95	
II-B17	CRC - Solde de créances des exercices antérieurs (exercices N-3 à N-1)				142	
II-B18	2LI - Créance impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire au titre de N				96	
II-B19	2LI - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)				146	
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N				50	
II-B21	Type de créance portée dans la ligne 50		114			
II-B22	<b>TOTAL du cadre II-B (hors lignes 40 et 34 et déduire les lignes 65 et 135 dans la limite des lignes 64 et 136; soit lignes 35+109+92+141+64-65+136-135+110+33+111+112+31+113+95+142+50)</b>				115	
II-B23	<b>IS DÛ après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (l. 108-115)</b>				116	<b>131</b>

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

### RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/12/2025

(page 2/3)

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice		Montant	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.</b>			
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25	
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45	
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour production d'œuvres phonographiques	48	
II-C07	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C08	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C09	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C10	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C11	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé PTZ	62	
II-C12	CIO - Crédit d'impôt outre-mer productif	63	
--	Montant du préfinancement	67	
II-C13	COL - Crédit d'impôt outre-mer logement	66	
--	Montant du préfinancement	68	
II-C14	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C15	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C16	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques ou de cirque	89	
II-C17	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91	
II-C18	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93	
II-C19	3IV - Crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'industrie verte	98	
II-C20	PAM - Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	A1	
II-C21	CAD - Crédit d'impôt pour l'achat de carburants d'aviation durables	A5	
II-C22	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C23	Type de créance portée dans la ligne 49	117	
II-C24	<b>TOTAL du cadre II-C (hors lignes 67 et 68 dans la limite des lignes 63 et 66; soit lignes 22+23+24+25+45+48+56+58+60+61+62+63-67+66-68+70+87+89+91+93+98+A1+A5+49)</b>	118	
II-C25	<b>IS DÛ après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 116-118)</b>	119	<b>131</b>

II-D - Acomptes de l'exercice		Montant	
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (lignes 119-69) est reporté en ligne 01 / L'excédent d'IS (lignes 69-119) est reporté en ligne 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant		Montant	
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	

III - MONTANT DE LA CONTRIBUTION SOCIALE SUR L'IS (CSB - art. 235 ter ZC)			
III-A01	Base de la contribution sociale sur l'IS	123	
--	Montant de la contribution sociale sur l'IS (ligne 123 x 3,3 %)	36	
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières	19	
III-A03	Montant de la contribution sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (lignes 36-19)	124	
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	125	
III-A05	Le solde de CSB à payer (lignes 124-125) est reporté en ligne 03 / L'excédent de CSB (lignes 125-124) est reporté en ligne 08		

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

### RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/12/2025

(page 3/3)

IV - MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL)		
		Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les revenus locatifs	126
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (ligne 126 x 2,5 %)	37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	127
IV-A04	Le solde de CRL à payer (lignes 37-127) est reporté en ligne 04 / L'excédent de CRL (lignes 127-37) est reporté en ligne 09	

V - MONTANT DE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES)		
		Montant
V-A01	Chiffre d'affaires	147
V-A02	Assiette de la CES (voir notice)	148
V-A03	Taux appliqué (voir notice)	149
V-A04	Montant dû de la contribution exceptionnelle (lignes 148 x 149)	A6
V-A05	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur les valeurs mobilières	A7
V-A06	Montant de la contribution exceptionnelle au titre de l'exercice (lignes A6 - A7)	150
V-A07	Versement anticipé de contribution exceptionnelle (avance)	151
V-A08	Le solde de CES à payer (lignes 150-151) est reporté en ligne A0 / L'excédent de CES (lignes 151-150) est reporté en ligne A3	

VI - MONTANT DE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES TRANSPORTS MARITIMES (CTM)		
		Montant
VI-A01	Chiffre d'affaires	152
VI-A02	Assiette de la CTM (voir notice)	153
VI-A03	Taux appliqué	12.00
VI-A04	Montant de la contribution exceptionnelle (ligne 153 x 12 %)	154
VI-A05	Versement anticipé de contribution exceptionnelle (avance)	155
VI-A06	Le solde de CTM à payer (lignes 154-155) est reporté en ligne A2 / L'excédent de CTM (lignes 155-154) est reporté en ligne A4	

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES			
		Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	131	06
Contribution sociale	03		08
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	04		09
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	A0		A3
Contribution exceptionnelle sur les transports maritimes	A2		A4
<b>TOTAUX</b>	<b>05</b>	<b>131</b>	<b>10</b>
<b>MONTANT À PAYER (lignes 05-10)</b>	<b>11</b>	<b>131</b>	

Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une taxe pour acquitter le montant de l'IS et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :			
Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)	131		
Date limite de paiement		132	
Montant à imputer		133	
Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11-133) ou montant total de l'excédent (lignes 10-05)		134	131
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13	
Demande d'imputation sur l'échéance future (impôt ou taxe réglé par cette modalité) de l'excédent de l'IS : (Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants)			
Contribution visée (TVA ou TS ou TVS ou PEEC)	128		
Date limite de paiement		129	
Montant à imputer		130	
Remboursement d'excédent de versement demandé (lignes 12-13-130)		14	

## DONNÉES D'IDENTIFICATION - PAIEMENT EDI

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
Numéro SIREN	843122250
Identification du redevable	SA SCIC - SAS LA COOPERATIVE DES SU...
Adresse du destinataire :	- N°, type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu dit, hameau
	1
	- Code postal/Ville
	35440 GUIPEL
Référence Obligation Fiscale	IS1

## ÉVÈNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE DU DÉPÔT :

Date de Cession / Cessation :

## PÉRIODE DU DÉPÔT :

Début période déclaration : 01/01/2025 Echéance : 202605  
 Et  
 Fin période déclaration : 31/12/2025

## MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

Paiement Télèrèglement SEPA

## RÉFÉRENCES BANCAIRES DANS LE CADRE DU TÉLÉREGLEMENT

**1er Compte bancaire**

Nom de la banque : CMB  
 Montant du prélèvement : 131  
 Référence code IBAN : FR7615589351650675056854048  
 Référence code BIC : CMBRFR2BARK

**2ème Compte bancaire**

Nom de la banque :  
 Montant du prélèvement :  
 Référence code IBAN :  
 Référence code BIC :

**3ème Compte bancaire**

Nom de la banque :  
 Montant du prélèvement :  
 Référence code IBAN :  
 Référence code BIC :